

## Infomail n° 9 – décembre 2013

---

Chère lectrice, cher lecteur,

Une année intensive et riche en travail touche à sa fin. Nos manifestations annuelles ont été couronnées de succès et la plupart des objectifs fixés au début de l'année ont pu être atteints comme prévu. Il est donc temps pour un nouvel infomail, dans lequel nous avons un certain nombre de choses à rapporter. Comme à l'accoutumée, il contiendra cette année aussi les nouveautés du centre de compétence et de l'office de qualification, des informations sur les succès obtenus, les évolutions et les projets, ainsi que, tout particulièrement dans cette édition, sur les manifestations et les échanges qui ont eu lieu.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

---

### Plate-forme de formation TRIALOGUE

Depuis près de deux mois, la nouvelle plate-forme de formation pour l'interprétariat communautaire est en ligne. Elle s'adresse aux professionnel-le-s et aux interprètes communautaires. Elle met à disposition du matériel de démonstration et des documents didactiques qui peuvent contribuer à renforcer, à élaborer ou à prendre conscience des compétences nécessaires pour une collaboration efficace. Disponible en trois langues, la plate-forme se concentre sur les aspects d'une collaboration efficace en trialogue, en présence de l'interprète communautaire.

Les films occupent le centre de la plate-forme de formation. Ils sont disponibles en entier (en mode « cinéma ») ou sous forme de séquences thématiques. Un exemple du domaine de la santé, un autre du domaine de la formation et un dernier du domaine social illustrent la collaboration efficace entre les professionnel-le-s et les interprètes communautaires. Il s'agit d'entretiens « authentiques », avec une dynamique propre. Nous ne prétendons donc pas présenter des exemples « parfaits » : en effet, même dans ces exemples que toutes les personnes participantes ont jugés réussis, il peut se trouver des aspects pouvant donner lieu à des discussions. C'est aussi dans cet esprit qu'il faut considérer les « exemples de communication non aboutie » ; ils représentent du matériel pour travailler et discuter : au moyen de ces collaborations entre des professionnel-le-s et des auxiliaires à la traduction non qualifiés (proches des client-e-s) qui ne sont aucunement satisfaisantes, un examen approfondi des questions spécifiques aux rôles, au comportement professionnel ainsi qu'aux compétences exigées de chacun-e des intervenant-e-s est lancée.

[Plate-forme de formation TRIALOGUE](#)

---

### Nouveautés du centre de compétence

#### Projet dans la collaboration interinstitutionnelle CII

Une collaboration interinstitutionnelle a lieu aux différentes interfaces entre l'aide sociale, le placement de demandeurs d'emploi, l'Assurance-invalidité AI, la SUVA et d'autres domaines apparentés. En règle générale, elle a pour objectif l'intégration au marché du travail et a pour but de garantir que des personnes présentant des défis complexes et multiples puissent être suivies et conseillées le plus efficacement possible. Par le biais de l'Office fédéral des migrations (au niveau national) ainsi que des délégué-e-s cantonaux/ales à l'intégration, la thématique de la migration et de l'intégration est présente aussi dans les organes de cette CII depuis quelque

temps. Avec le soutien financier de l'ODM, le centre de compétence mettra en œuvre dans l'année et demi à venir un projet qui traite de la collaboration avec les interprètes communautaires, dans le cadre de la CII. D'une part, des exemples de collaboration actuelle efficace seront recherchés, analysés et documentés (« bonnes pratiques ») et, d'autre part, des projets pilotes permettront une telle collaboration aux institutions et aux professionnel-le-s n'ayant pas encore collaboré avec des interprètes communautaires. Le point central de ces projets sera la garantie ou le renforcement de la qualité du conseil dans des situations présentant des problèmes de santé, professionnels et sociaux, auxquels viennent s'ajouter des difficultés de communication linguistiques ou culturelles.

## **Journée internationale « InDialog » à Berlin**

L'évènement « InDialog, community interpreting heute » s'est tenu les 15 et 16 novembre à Berlin. Il avait pour objectif d'établir une « carte » des différents acteurs (fournisseurs de prestations, formateurs/trices, utilisateurs/trices, etc.) dans le domaine de l'interprétariat communautaire ainsi que des différents concepts et approches. En plus de nombreuses présentations plus ou moins longues, ont également eu lieu des rencontres de mise en réseau et des tables de discussion. Michael Müller a participé à la table ronde clôturant la journée, en sa qualité de représentant d'INTERPRET.

Une fois de plus, les incertitudes relatives aux concepts, aux termes et aux approches du domaine ainsi que de la professionnalisation ont été frappantes. Tandis que dans certains pays une forte tendance à des solutions académiques peut être constatée (allant jusqu'à des masters, comme c'est le cas en Allemagne), des qualifications plus facilement accessibles sont plus répandues dans d'autres pays. Il semblerait que dans de nombreuses régions, le domaine de l'interprétariat communautaire soit en train d'être « découvert » actuellement par les sciences de la traduction d'une part, et par les associations professionnelles des interprètes de conférence d'autre part. Au vu de ce contexte, les solutions pragmatiques et facilement accessibles n'ont pas la tâche facile dans le cadre de telles journées. Mais ces discussions permettent aussi de faire ressortir les problématiques liées à des qualifications trop académiques. Aussi justifiées que soient les exigences pour des qualifications complètes et de valeur, les exigences existant à l'égard des personnes ayant terminé une formation universitaire (niveaux de formation et linguistique, contenu et durée de la formation, etc.) ainsi que la limitation à des paires de langue déterminées ne sont que peu compatibles avec les exigences du terrain. Le modèle d'INTERPRET, qui offre une bonne qualification (de base) des interprètes, en accord avec les besoins du terrain, suscite régulièrement un grand intérêt international dans ce contexte. De notre point de vue, cela peut être considéré comme une confirmation de la justesse du chemin choisi par INTERPRET et des efforts constants que nous fournissons pour l'assurance et le renforcement de la qualité.

Les discussions sur le rôle des interprètes ont également confirmé le bien-fondé de la position d'INTERPRET. Dans plusieurs interventions, dont certaines émanant de représentant-e-s des sciences de l'interprétariat, le fait que l'activité d'interprétariat ne peut jamais être réduite à une transmission mot à mot d'informations isolées a été clairement exprimé. Interpréter signifie prendre continuellement des décisions concernant l'interprétation de l'information ainsi que la forme de transmission adéquate. Ces décisions ont forcément une influence sur le déroulement de l'interaction. Le principe de la neutralité a été remis en question plus d'une fois parce qu'il ne serait finalement pas vraiment applicable. Les interprètes devraient surtout avoir conscience de l'importance de leur rôle. Leur formation et leur promotion devraient viser à employer de manière ciblée les stratégies, les moyens, et les possibilités d'intervention dont ils/elles disposent, en accord avec leurs connaissances et leur conscience et au service d'une communication optimale. Selon le professeur Erich Prunc (pour ne citer que lui), la neutralité ne devrait pas être l'élément central de l'éthique professionnelle des interprètes, mais plutôt les cinq éléments suivants : la responsabilité, la diversité, la fiabilité, la confidentialité et l'établissement de relations de confiance. Ou, comme il l'a formulé lors de son intervention sur l'éthique de la professionnalisation : le terrain exige des interprètes qu'ils soient « prêts et capables de sonder et d'utiliser leur marge de décision de manière éthiquement fondée et professionnelle et d'assumer la responsabilité de ces décisions ».

## Nouveau brevet fédéral Interprétariat communautaire et médiation interculturelle

Le projet pour la révision du brevet fédéral pour l'interprétariat communautaire a pour objectif de compléter la formation et le développement professionnel entre le certificat et le brevet professionnel, d'élever le niveau général de l'examen professionnel et d'intégrer le champ d'activité de la médiation interculturelle au brevet fédéral. Le chemin menant au brevet fédéral professionnel sera structuré en modules : des modules thématiques portant sur des aspects spécifiques de l'interprétariat d'une part, et sur les différentes facettes et situations d'intervention de la médiation interculturelle d'autre part, peuvent être choisis et permettent, avec les attestations de modules correspondantes et d'autres documents, l'admission au nouvel examen professionnel. Les modules sont conçus de façon à répondre aux besoins régionaux actuels, à prendre en compte les formations continues existantes et à avoir une valeur comme formations continues autonomes.

Le travail de base fourni par l'équipe de projet est terminé. Les étapes suivantes seront l'adaptation et la traduction des documents ainsi que l'examen juridique par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, le SEFRI. Ensuite, le projet sera transmis à la commission qualité, qui sera responsable de sa mise en œuvre.

---

## Nouveautés à l'office de qualification

### Nouveau règlement pour le certificat

La commission qualité CQ a revu le règlement pour l'obtention du certificat INTERPRET. En plus des adaptations d'ordre linguistique en allemand (« interkulturelles Übersetzen » est devenu « interkulturelles Dolmetschen »), les points suivants ont été modifiés :

- le nouveau règlement rend **l'examen de la langue d'interprétariat** obligatoire pour toutes les personnes demandant le certificat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (pour plus de détails, voir le paragraphe suivant) ;
- la **validité des attestations de module** a été fixée à six ans ;
- **l'activité pratique attestée doit être récente** : la pratique dans l'interprétariat communautaire en triologie devrait être continue et d'actualité ; la dernière intervention ne doit pas dater de plus que quatre mois, au moment de la demande du certificat INTERPRET ;
- un nouveau paragraphe concernant les voies de droit règle la procédure de **recours**.

[Site Internet INTERPRET – Certificat](#)

### Nouveaux examens de langue d'interprétariat

Dans le cadre de diverses études pratiques, il a été constaté qu'en plus de la compréhension du rôle et des compétences techniques exigées de toutes les personnes participant au triologie, les compétences linguistiques des interprètes communautaires ainsi que leur conscience relative à la précision représentaient des facteurs critiques pour la qualité de la prestation d'interprétariat.

Jusqu'ici, les examens de langue d'interprétariat étaient prévus uniquement pour les personnes qui ne pouvaient pas présenter d'attestations reconnues de leurs connaissances linguistiques. L'examen ne portait que sur les compétences linguistiques orales.

Le nouvel examen de la langue d'interprétariat comprend maintenant d'une part une appréciation de la richesse de l'expression orale et, d'autre part, la précision du contenu de la transmission depuis la langue locale vers la langue d'interprétariat est examinée, au moyen de la traduction à vue (traduction orale d'un texte écrit). Cette façon de faire permet de prendre en compte les résultats des études et les remarques issues de la pratique susmentionnés.

Avec ces deux nouveaux objectifs, l'examen de la langue d'interprétariat devient en toute logique obligatoire pour toutes les personnes demandant le certificat. Les personnes détenant les certificats de langue d'interprétariat délivrés jusqu'ici par INTERPRET peuvent encore les faire valoir pour l'obtention du certificat INTERPRET jusqu'à fin août 2014.

Toutes les informations supplémentaires, le formulaire d'inscription ainsi qu'un test modèle seront mis en ligne sur le site Internet à partir de janvier.

## **Examen professionnel 2013**

Tandis que les travaux relatifs au nouveau règlement de l'examen pour les interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s sont en cours, les examens professionnels d'interprétariat communautaire continuent à être organisés selon le règlement en vigueur.

Les 3 et 4 décembre, 15 candidat-e-s -se sont présenté-e-s à l'examen professionnel. Les résultats seront publiés fin décembre.

En 2014, un examen professionnel aura également lieu selon le règlement actuel. La publication sera effectuée fin mars sur le site Internet d'INTERPRET.

---

## **Perspectives**

A la fin de l'année, le mandat de quatre ans des offices fédéraux de la santé publique OFSP et des migrations ODM s'achèvera. Toujours avec IDEA sagl, INTERPRET a soumis un programme pour les années 2014 à 2017, afin de pouvoir continuer à faire avancer les intérêts de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. Le contrat devrait bientôt être signé.

INTERPRET pourra donc également compter sur le soutien de la Confédération pour les prochaines années, notamment en ce qui concerne les tâches de l'assurance et du développement de la qualité de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ainsi que les relations publiques et le travail de sensibilisation.

En sa qualité d'association nationale, INTERPRET continuera à s'engager pour que l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle deviennent plus connus et qu'ils puissent être employés selon les besoins, pour que la qualité puisse être assurée et augmentée là où cela s'avèrerait nécessaire et pour que les utilisateurs/trices potentiel-le-s soient en mesure de donner forme à des collaborations en dialogue qui soient efficaces.

---

*L'infomail paraît généralement trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».*

*Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire et de nous communiquer si vous n'êtes plus le bon ou la bonne destinataire pour ces informations.*

**INTERPRET**

Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

tél : 031 351 38 28, fax : 031 351 38 27

[coordination@inter-pret.ch](mailto:coordination@inter-pret.ch), [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)